

Monsieur,

A votre demande et suite à notre rendez-vous sur place le 18 mai dernier, je vous confirme les éléments suivants :

- Au 3^{ème} étage, la démolition des cloisons en brique entre le dégagement et la cuisine ainsi qu'entre le dégagement et l'alcôve, est réalisable : ces cloisons ne sont pas porteuses du plancher bois en PH R+3.
- Au 3^{ème} étage, la démolition de la cloison en brique entre le salon et la chambre dans la partie Nord-Ouest de l'appartement, est réalisable : ces cloisons ne sont pas porteuses du plancher bois en PH R+3.
- La création d'un escalier entre le 3^{ème} étage et les combles ne pourra s'envisager sans création d'un chevêtre métallique afin de reporter les charges de plancher sur les porteurs verticaux descendant jusqu'en fondations du bâtiment : il conviendra de réaliser un sondage sur le complexe de plancher bois situé entre le 3^{ème} étage et les combles.